

# FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AÏKIDO AÏKIBUDO et ASSOCIÉES

## PROJET SPORTIF FÉDÉRAL 2020 Guide de demande de subvention pour le déploiement territorial du PSF



# Les critères d'éligibilité

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- ✓ Être un club, Comité interdépartementaux ou une ligue affiliée à la FFAAA sauf la Corse et la Nouvelle Calédonie ;
- ✓ Être en règle et respecter les obligations statutaires et réglementaires de la FFAAA (Statuts et Règlement intérieur) ;
- ✓ S'enregistrer et fournir l'ensemble des documents demandés ;
- ✓ Respecter l'obligation de licencier à la FFAAA tou-te-s les adhérent-e-s du club ;
- ✓ Avoir au moins un-e enseignant-e diplômé-e ( mentionner grade et enseignement) ;
- ✓ Présenter au maximum deux actions par structure (Cf slide 4) soit sous forme d'un seul projet, soit sous forme de fiche action.

# Les pièces à apporter à votre dossier

- ✓ Le dossier de candidature (identique pour les clubs/CID/Ligue)
- ✓ Budget prévisionnel de l'année en cours
- ✓ Bilan de l'année N-1
- ✓ Compte de résultat N-1
- ✓ Relevé d'identité bancaire de la structure
- ✓ Derniers relevés bancaires de l'année N-1
- ✓ La présentation du projet de l'association ou des actions faisant l'objet d'une demande de subvention comportant au minimum :
  - Une présentation,
  - Un calendrier,
  - Un budget prévisionnel
  - Une évaluation du projet si celui-ci a déjà été réalisé.

## **ATTENTION :**

**Les actions ou projets éligibles à cet appel à projets doivent avoir été commencés entre le 1<sup>er</sup> septembre 2019 et le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et ne doivent pas se terminer après le 1<sup>er</sup> mars 2021.**

**Une adresse mail spécifique :  
[psf@aikido.com.fr](mailto:psf@aikido.com.fr)**

# Les types d'actions éligibles

2 actions maximums présentées par structure comme suit :			
	Les clubs :	Comités Interdépartementaux :	Ligues :
OBLIGATOIRE	Une action a minima sur l'axe 2 : « <b>L'AÏKIDO POUR TOUTES ET TOUS</b> »	Une action a minima sur l'axe 3 : « <b>UNE NOTORIÉTÉ ACCRUE</b> »	Une action a minima sur l'axe 4 : « <b>LA FORMATION ET LA VALORISATION DES COMPÉTENCES</b> »
FACULTATIF	Une seconde action éventuellement sur l'un des 4 axes proposés dans le PSF FFAAA 2020 à savoir : <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Axe 1 : <b>UNE FÉDÉRATION QUI RASSEMBLE</b></li><li>✓ Axe 2 : <b>L'AÏKIDO POUR TOUTES ET TOUS</b></li><li>✓ Axe 3 : <b>UNE NOTORIÉTÉ ACCRUE</b></li><li>✓ Axe 4 : <b>LA FORMATION ET LA VALORISATION DES COMPÉTENCES</b></li></ul>		

# Exemples d'actions éligibles par types d'orientations du PSF <sup>(1/4)</sup>

## Axe 1 - Une fédération qui rassemble

Actions autour de la conception ou l'utilisation d'outils innovants pour faciliter la vie quotidienne des pratiquant-e-s (application, nouvelles technologies, plateforme de partage ...)

Mise en place d'équipes et/ou coordination technique dans le cadre d'un projet de développement ou structurant

Projets favorisant le développement de nos disciplines, de nos structures en partenariats avec les acteurs locaux

Projets mutualisés, partagés entre les clubs et les structures fédérales

Toutes actions favorisant la coopération, la mutualisation, le rassemblement, la concertation, le collectif dans une volonté de développement, structuration...

# Exemples d'actions éligibles par types d'orientations du PSF <sup>(2/4)</sup>

## Axe 2 – Une pratique pour toutes et tous

Actions en faveur  
du jeune public  
(section spécifique, challenge,  
passerelle scolaire, ...)

Actions en faveur  
des étudiant-e-s ou jeunes adultes  
(section spécifique, sport  
universitaire, sensibilisation  
management, prise de  
responsabilité ...)

Actions en faveur des actions dans  
le milieu professionnel (CE, section,  
formation ...)

Actions en faveur  
de la mixité  
(prise de responsabilité, formation,  
faciliter l'accès ...)

Actions en faveur  
Du handicap  
(faciliter l'accès, section handi –  
section mixte, accompagnement  
spécifique, action inclusion...)

Actions en faveur de la santé ou de  
la lutte contre les  
maladies/sédentarité

Toutes actions favorisant  
l'accès à un panel de pratiquant-e-s plus important  
ou de la diversification des modalités de pratique

# Exemples d'actions éligibles par types d'orientations du PSF <sup>(3/4)</sup>

## Axe 3 - Une notoriété accrue

Actions de communication de  
nos disciplines  
auprès des non pratiquant-e-s

Actions promotionnelles,  
évènementielles autour de nos  
disciplines

Projets en partenariat avec les  
acteurs locaux

Actions en lien avec les journées  
Olympiques et Paralympiques  
2024

Toutes actions favorisant la visibilité et l'inscription  
de nos disciplines dans la société

# Exemples d'actions éligibles par types d'orientations du PSF <sup>(4/4)</sup>

## Axe 4 – La formation et la valorisation des compétences

Actions en faveur de la détection,  
formation des cadres et technicien-  
ne-s de demain

Actions en faveur de la formation  
de tous les acteurs de la vie  
fédérale  
(enseignant-e-s, cadres, formateur-  
trice-s, dirigeant-e-s, bénévoles,  
pratiquant-e-s, diversification de  
l'offre, modalités ...)

Actions favorisant la transmission  
intergénérationnelle  
(enseignant-e-s, cadres,  
formateur/trices, dirigeant-e-s,  
bénévoles, pratiquant-e-s, ...)

Actions favorisant la valorisation et  
l'engagement des bénévoles et  
dirigeant-e-s



# Le calendrier du PSF

ÉCHÉANCES	PROCÉDURES
Mars 2020	<ul style="list-style-type: none"><li>• Communication et informations de la nouvelle démarche du PSF.</li><li>• La FFAAA et l'Agence Nationale du Sport constitue une convention pluriannuelle.</li></ul>
Du 15 avril au 15 juin 2020	<ul style="list-style-type: none"><li>• Candidatures des structures fédérales et des clubs</li><li>• Informations et accompagnement des acteurs</li></ul>
Du 15 juin au 30 juin 2020	<ul style="list-style-type: none"><li>• La commission fédérale d'instruction et attribution du Projet Sportif Fédéral instruit les candidatures des clubs et organes déconcentrés.</li></ul>
Du 1er juillet au 10 juillet 2020	<ul style="list-style-type: none"><li>• La commission fédérale d'instruction et attribution du PSF retourne les avis rendus pour l'ensemble des projets de clubs (retenus ou non) ainsi que l'affectation des crédits à l'Agence Nationale du Sport</li></ul>
Septembre - Octobre 2020	<ul style="list-style-type: none"><li>• La Fédération met en paiement l'affectation des crédits accordés aux structures retenues.</li></ul>
Entre le 1 <sup>er</sup> novembre et fin juin 2021	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le siège fédéral reçoit les comptes rendus des actions financées (via le formulaire CERFA 15059*01)</li><li>• La commission fédérale d'instruction et attribution du Projet Sportif Fédéral étudie les Comptes rendus et la bonne réalité des actions ayant été créditées d'une aide.</li></ul>

### **Attention :**

**Toute aide financière n'ayant pas été utilisée pour l'action subventionnée dans l'avis d'affectation, ou ne respectant pas les indicateurs de suivi mentionné en amont, pourra faire l'objet d'un remboursement à la Fédération pour retrait par l'Agence Nationale du Sport.**

# Bien réussir sa candidature, oui, mais comment ?

1. **Bien lire la note de cadrage** du PSF 2020 de la FFAAA
2. **Présenter l'intérêt global de vos projets ou actions** : il est indispensable de mettre en avant l'objectif et l'environnement dans lequel on se positionne.
3. **Expliquez vos motivations** à porter ce projet ou action en particulier : le fait de mettre en avant vos motivations, vos expériences ou encore d'avancer des exemples précis facilitera la projection de la commission d'attribution.
4. **Montrer la viabilité du projet** : un projet viable doit être clair, réaliste et surtout équilibré. Il est donc important de mettre dans votre dossier un budget faisant état des postes des dépenses et recettes équilibrées et de leur provenance. Un projet viable est un projet qui fait appel à des sources de financement diversifiées.
5. **Présenter le calendrier du projet ou de l'action** : Il permettra de montrer à la commission d'attribution les évolutions de celui-ci à court et moyen termes ainsi que votre capacité d'organisation à prévoir et anticiper.
6. **Soigner la présentation de votre projet** : les schémas, croquis, dessins, photos, sont des atouts pour que le dossier soit plus «digeste» et «aéré» et permettent de rendre le projet plus concret. **Attention, il est important de ne pas en abuser : ceux-ci doivent servir et illustrer le propos.**
7. **Ne pas oublier les fondamentaux** : à savoir le respect des **délais**, la **correction** de la langue (faites-vous relire...), **la totalité des pièces** à joindre à votre candidature, les contraintes éventuelles de longueur, format ou questions, etc.

# Des questions ?

Toute l'info :

<https://www.aikido.com.fr/campagne-psf-2020-2024/>

Une adresse mail spécifique :

[psf@aikido.com.fr](mailto:psf@aikido.com.fr)

**FFAAA**

**11 RUE JULES VALLES**

**75 011 PARIS**

**01 43 48 22 22**



**FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AIKIDO  
AIKIBUDO & ASSOCIÉES**